



Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

de résolution
annotation

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 16 JUIN 2026, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Monsieur Sylvain Casavant, deuxième vice-président et maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Sonia Benoit, conseillère de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Sylvain Landry, substitut, conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park
Monsieur Louis Toner, conseiller de Mont-Saint-Hilaire

Étaient absents :

Monsieur Émile Malo Bonin, premier vice-président et conseiller de Sainte-Madeleine
Madame Louise Allie, conseillère de Belœil
Madame Kim Méthot, mairesse de Saint-Basile-le-Grand

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, greffier-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Autorisation pour un processus d'appel d'offres et la signature d'une entente relative à des achats regroupés de produits chimiques — sulfate d'aluminium
7. Consommation d'eau pour le mois de mai 2026
8. Divers
9. Interventions de l'assistance
10. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 20 heures 37 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

26-06-026 POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Landry

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

- 8.1 Installation d'une conduite maîtresse d'eau potable sur la route 116 — octroi de contrat

ADOPTÉE

26-06-027 POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Madame Sonia Benoit

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 26-031 12-05-26 Courriel de MONSIEUR JACQUES DEMERS, président du conseil d'administration, FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant qu'un versement d'intérêts (ristourne) de 3 366,15 \$ sera versé à la Régie.
- 26-032 29-05-26 Courriel de MADAME GABRIELLE FORTIN, chargée de projet en environnement, COVABAR, nous transmettant le protocole d'entente à signer pour la mise en œuvre du plan de protection des sources d'eau potable de la rivière Richelieu.
- 26-033 10-06-26 Courriel de MADAME CHANTAL BOUCHARD, secrétaire des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2026-190 nous avisant de son intention de ne pas renouveler l'actuelle entente intermunicipale conformément aux dispositions de l'article 11.2 et d'engager des discussions visant à examiner l'opportunité d'y apporter des modifications.

26-06-028 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 26-04, du chèque numéro 21040 au chèque numéro 21049, du déboursé numéro 202600348 au déboursé numéro 202600442, pour un montant total de 347 109,27 \$, soit et est adopté tel que présenté par le greffier-trésorier.

ADOPTÉE

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de
l'Eau de la Vallée du Richelieu**



de résolution
annotation

26-06-029

POINT 6. AUTORISATION POUR UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À DES ACHATS REGROUPÉS DE PRODUITS CHIMIQUES – SULFATE D'ALUMINIUM

ATTENDU les dispositions de l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C -19 permettant la conclusion d'une entente dans le but, notamment, de demander des soumissions;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a été désignée à titre de représentante des partenaires pour effectuer les démarches nécessaires à un appel d'offres regroupé pour les achats de produits chimiques – sulfate d'aluminium;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault

APPUYÉ PAR Monsieur Louis Toner

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu autorise le directeur général et le président à signer une entente définissant les principales modalités relatives à un processus pour des achats regroupés de produits chimiques – sulfate d'aluminium ainsi qu'à procéder à un appel d'offres public.

ADOPTÉE

POINT 7. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE MAI 2026

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour le mois de mai 2026 sont joints au présent point.

POINT 8. DIVERS

26-06-030

8.1 INSTALLATION D'UNE CONDUITE MAÎTRESSE D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE 116 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres publiques pour les travaux d'installation d'une conduite maîtresse d'eau potable sur la route 116;

ATTENDU QUE sur les quatre (4) soumissions reçues, la soumission de Les entreprises Delorme inc. est la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite une déclaration de conformité auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet implique des travaux et des infrastructures nécessitant également l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Landry

APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU

QUE ce conseil approuve la soumission et l'octroi du contrat à 9151-3010 Québec inc. – Les Entreprises Delorme concernant « les travaux d'installation d'une conduite maîtresse d'eau potable sur la route 116 », d'une somme de 4 698 513,16 \$, taxes incluses, étant la plus basse soumission conforme.

QUE la présente résolution est conditionnelle à l'obtention préalable des autorisations requises du MELCCFP et du MTMD.

QUE le président et le greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif au contrat.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 9. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

26-06-031 POINT 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Toner

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 41 minutes.

Jacques Drouin, ing.
greffier-trésorier

Robert Pelletier
président